

INZEE.CARE passe la vitesse supérieure...



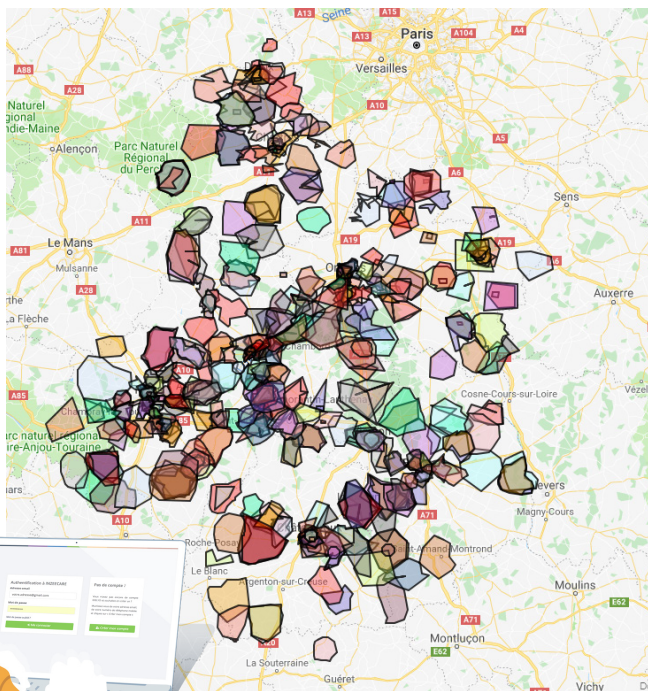
La plateforme de mise en relation entre les professionnels de santé libéraux et les établissements de santé facilite les sorties d'hospitalisation tout en respectant le libre choix du patient, elle évite les points de rupture dans le parcours de soins et participe au décloisonnement entre la ville et l'hôpital.

Entièrement pris en charge par votre URPS, la solution numérique INZEE.CARE est un service que nous mettons à la disposition de tous les infirmiers libéraux de la Région Centre Val de Loire.

Soyez visible pour les Etablissements de Santé de votre Région

Force est de constater que les établissements de santé éprouvent parfois, et selon les territoires, de grandes difficultés à contacter et identifier les infirmiers libéraux en capacité de prendre en charge leurs patients en sortie d'hospitalisation.

Depuis le mois de juillet 2018, les rencontres avec les établissements de santé se multiplient, ils se sont montrés très enthousiastes. Plusieurs établissements ont déjà signé la convention de partenariat (voir encadré), et d'autres rendez-vous sont programmés. Le début de l'adressage des patients vers les infirmiers libéraux inscrits est imminent !



Les bonnes raisons de rejoindre INZEE.CARE

- 1- Presque 1/3 d'entre vous sont déjà inscrits
- 2- Gain de temps pour vous
- 3- Inscription en trois clics
- 4- Diversification des types de soins à réaliser
- 5- INZEE.CARE gratuit à court et long terme
- 6- Simple et intuitif
- 7- Meilleure visibilité auprès des établissements
- 8- Fluidité de votre activité
- 9- Vos patients habituels vous seront adressés exclusivement

Nous comptons sur vous pour pouvoir produire le plus rapidement possible une carte sans zone blanche et prouver ainsi, s'il en est encore besoin, la place de l'IDEL dans le parcours de soins.

Ouverture d'INZEE.CARE aux patients

Pour répondre à une demande croissante et au changement d'habitudes des patients, notamment les plus jeunes, Notre plateforme de mise en relation a évolué : depuis le mois de novembre 2018, les patients peuvent prendre contact directement avec leur infirmière sur INZEE.CARE.

Après s'être rendus sur INZEE.CARE.fr il leur suffit de rentrer leur adresse, de préciser le type de soins et la date de début. Ils peuvent également indiquer si la prise en charge est urgente et surtout s'ils ont un(e) infirmier(e) habituel(le)...qui sera dans ce cas le seul professionnel à recevoir la demande !

N'hésitez pas à faire passer cette information auprès de vos patients !



Les établissements déjà partenaires d'INZEE.CARE en Région :

- Le Centre Hospitalier de Blois (41),**
- Le Centre Hospitalier Régional d'Orléans (45)**
- Le Centre Hospitalier de Châteauroux (36)**
- La Clinique Saint François (Groupe Elsan) à Châteauroux (36).**

Sommaire

- 1 - Éditorial de la Présidente
- 2 - PRS2 : Contributions de l'URPS
- 3 - CPTS ?
- 4 - Infirmières de Pratique avancées
- 5 - Retour sur la 5^{ème} journée
- 6 - Comité de Retour d'Expérience...Libéral
- 7 - INZEE.CARE

Éditorial

Cher(e)s collègues,

2018 s'en est allée, nous voici prêt à aborder 2019. Je vous présente au nom de l'URPS nos vœux les plus sincères.

L'année 2018 a été le début d'une transformation de notre système de santé. Cette transformation en profondeur a commencé il y a huit ans avec la loi HPST suivie de la loi de Modernisation ou Touraine et qui continue actuellement avec une « réforme globale » de l'offre de soins.

Le système de soins français cloisonné entre la ville, l'hôpital, le médico-social semble bel et bien révolu : ce modèle ne pourra prendre en charge le vieillissement et les maladies chroniques. Désormais c'est à partir du territoire que les services vont être définis pour une population donnée. S'il y a nécessité de développer la coordination de proximité (Nous partageons cet état des lieux), il nous faut rester vigilant : c'est au professionnel de santé de s'organiser dans les territoires.

Que ce soit dans la qualité des soins et la pertinence des actes, dans la transformation numérique du système de santé ou dans l'organisation territoriale, l'action de l'URPS Infirmiers a toujours été de valoriser les compétences infirmières et son rôle propre. Notre stratégie pour influencer certains dossiers et projets a été de communiquer, de produire des contributions pour le PRS2 (Plan Régional de Santé) en mettant en exergue la plus-value de l'infirmière libérale dans le parcours de santé du patient.

La profession infirmière de par notre attitude constructive commence à être reconnue. Nous proposons des solutions concrètes en relation avec le PRS2 et SRS (Schéma Régional de Santé) : le déploiement d'une plateforme de mise en relation hôpital-ville, Fiche de conciliation médicamenteuse avec certains établissements, travail en relation avec la SRA (Structure Régionale d'Appui à la Qualité) sur la Qualité des soins,

Travailler à rendre visible notre rôle propre nos compétences, accompagner l'innovation, vous informer des changements s'opérant dans la profession sont les piliers de l'engagement que porte l'URPS au quotidien. Les évolutions de la Santé, nous conduisent à rester attentifs à ces mutations qui nous imposent d'être réactifs.

Vous l'aurez compris, ambitieuse et volontariste l'URPS Infirmiers pour le bien de la profession continuera ses efforts pour que la profession infirmière s'inscrive dans un avenir comme un maillon essentiel dans la prise en charge des patients en ambulatoire.

Tous mes meilleurs vœux pour 2019

Isabelle MORIN
Présidente de l'URPS Infirmiers Centre- Val de Loire



Programme Régional de Santé 2: L'URPS Infirmiers force de propositions

Le programme régional de santé 2018–2020 (PRS 2) définit la politique de santé à l'échelle régionale en posant une vision stratégique pour l'avenir.

Mobilisant toutes les énergies des intervenants du système de santé pendant un an, il est le fruit d'une longue concertation. Devant les enjeux pour notre région, à commencer par l'accès aux soins mais également le vieillissement de la population et l'explosion des maladies chroniques, notre profession a des solutions à proposer. Forte d'une démographie croissante, d'un âge moyen des professionnels infirmiers à 45 ans, la profession infirmière d'exercice libéral a également des compétences peu ou pas exploitées.

À travers un travail de 9 pages, votre URPS a fait des propositions concrètes et rapidement applicables pour répondre aux défis qui s'annoncent.

Ces propositions s'articulent autour de 5 axes sans ordre de priorité :

- Assurer l'accès aux soins pour tous/Pallier à la pénurie de

professionnels de santé

- Réduire les recours aux urgences hospitalières
- Assurer le maintien à domicile des personnes âgées
- Accompagner le virage ambulatoire
- Encourager une politique de prévention accessible à tous.

Cette contribution a été construite avec 2 soucis majeurs.

- libérer l'énergie et les compétences des IDELS
- permettre une application concrète, sans frein ni « usine à gaz ».

Aujourd'hui que le PRS 2 a été publié par l'ARS, il convient de le faire vivre pour que ses ambitions se réalisent. Quant aux contributions de l'URPS, nous continuerons à travailler pour les rendre opérationnelles.



Téléchargez les contributions de l'URPS sur

<http://centre.infirmiers-urps.org>

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

Qu'est-ce que c'est ?

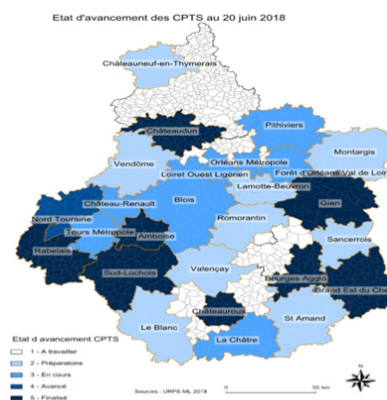
Prévues par la Loi de modernisation de la santé du 26 janvier 2016, les CPTS se composent de professionnels de santé regroupés juridiquement le plus souvent sous la forme associative. On y trouve aussi bien des professionnels exerçant seuls que d'autres exerçant en MSP, ou encore constitués en ESP, ceci sur les premiers et deuxième recours, ainsi que des acteurs médico-sociaux et sociaux concourants à la réalisation des objectifs du projet régional de santé.

Elles visent à faciliter la coordination des soins ambulatoires au bénéfice des patients et à améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé libéraux qui ont l'initiative de les créer, dans chaque territoire de la région.

Les CPTS devraient permettre d'améliorer le parcours de soins du patient temps dévolu aux soins et, mais aussi d'améliorer les conditions d'exercice des professionnels et donc l'attractivité de certains territoires. Il est évident que les IDELS tiennent à y jouer un rôle majeur. Nous y sommes légitimes au travers des capacités démontrées que nous avons à nous organiser : maillage du territoire, permanence des soins, domicile. Et pour peu que l'on nous autorise à exploiter au maximum nos compétences (sans oublier la reconnaissance qui va avec), nous pensons déjà être une des clés possibles pour optimiser « le temps médical » qui fait tant défaut dans bien des secteurs de

notre région.

Toutefois, et parce que nous savons d'où nous venons, ne serait-ce que par l'origine du nom de notre profession qui comme chacun le sait ne vient pas d'infirmier mais d'enfer, il nous faudra savoir garder la tête froide et donc ne pas nous réjouir trop vite à la seule vue de l'emballage du paquet. C'est-à-dire rester vigilant sur notre statut libéral, ou encore s'assurer que les compétences et autres délégations attribuées par la nécessité des circonstances prennent bien le chemin de la validation des acquis.



IPA : Enfin une pratique avancée pour les infirmières !

Le chemin fut long et semé d'embûches, mais enfin, le 18 juillet le décret créant le Diplôme d'Etat d'infirmiers en pratique avancée a vu le jour.

Présentées comme des «*Super infirmières*» par les médias, les IPA auront des missions étendues par rapport au métier socle.

Trois domaines leurs sont particulièrement réservés : la cancérologie, le suivi des patients insuffisants rénaux et les pathologies stabilisées.

Les missions et compétences étendues ne peuvent s'effectuer qu'après une formation universitaire (alternant théorie et stages) de 2 ans et sous l'autorité du médecin qui orientera vers l'IPA. Dès lors que ce cadre légal est posé, il appartiendra à la profession de s'emparer de cette opportunité, et à ce jour ce décret pose plus de question qu'il n'apporte de réponse pour le secteur libéral qui est le nôtre.

Si l'on perçoit immédiatement l'intérêt

tant pour les structures que pour les infirmières salariées, l'application au secteur ambulatoire reste à préciser :

- Que devient la patientèle de l'IDEL en formation pendant deux ans ?

- Si le FIF-PL prendra en charge environ 3000 € pour toute la formation, le reste à charge demeure important (frais d'inscription, transport, hébergement...)

- En l'absence d'indemnités pour perte de ressources, comment va vivre l'IDEL ?

- Si l'IPA effectue ses missions sous l'autorité du médecin, quelle est la plus-value de l'IPA dans les zones sans médecin ? Quelle est la plus-value dans les zones surdotées de médecins ?

En l'absence de nomenclature, et puisque de nombreux actes se recoupent, l'IPA facturera-t-elle au tarif NGPA des IDELS ? Quid des actes non-inscrits à la NGPA ?

Ce sont toutes ces questions que vos élus Urps ont porté à Mme BOUYGARD, DG de l'ARS, qui s'est prononcée en faveur d'une aide versée par l'ARS.(cf. encadré), au moment où nous rédigeons ces lignes la DGOS n'a pas communiqué sur les éléments de réponse.

Gageons que ce décret soit le premier d'une série qui peu à peu ouvrira à plus d'autonomie et d'indépendance à une profession qui sans nul doute est en capacité de l'assumer.



L'ARS Centre Val de Loire accompagnera financièrement les IDEL souhaitant suivre la formation d'IPA. Plus d'info :

anne.gueguen@ars.sante.fr



Retour sur notre 5^{ème} Journée

Notre 5^{ème} journée régionale s'est déroulée le 2 octobre 2018 sur le site du Golf de Limère à Ardon au Sud d'Orléans sur le thème de

«La violence faite aux IDELS».

Comme l'année passée, elle a été organisée sous l'égide de la formation FIF-PL, afin que les IDEL puissent bénéficier d'un crédit d'impôt.

L'équipe URPS a été heureuse d'y accueillir 52 IDEL pour une matinée consacrée à des conférences et suivies d'une table ronde. Suite au cocktail déjeunatoire au sein d'une expo commerciale, la journée a repris avec 3 ateliers. En fin de journée, les IDEL ont rendu un questionnaire, dont voici quelques chiffres

90% ont déjà vécu une situation de violence

70% ne se sont pas faits aider et y sont retournés le lendemain

Suite aux ateliers de cette journée :

97.5% ont trouvé les conseils utiles

80% pensent être plus en confiance

Notre 6^{ème} journée régionale se profile déjà pour le 15 octobre 2019...

Et vous ? Seriez-vous partant pour venir nous y rejoindre ?



N'hésitez pas à nous écrire :
urps.infirmiers@orange.fr

Qualité et sécurité des soins : tous concernés !

Poursuite du projet de mise en place de Comité de Retour d'Expérience(CREX) pour l'analyse des Evènements Indésirables Associés aux Soins (EIAS). Avec la constitution des nouvelles formes de coordination (ESP, CPTS), la création de la SRA (Structure Régionale d'Appui à la Qualité) dont l'URPS Infirmiers est membre fondateur,

nous avons dû revoir notre périmètre d'action :

Les ESP et les CPTS sont concernées

Le travail en lien avec la SRA (Structure Régionale d'Appui à la Qualité) sera un gage de reconnaissance de sérieux de ce projet porté par l'URPS Infirmiers.